

Obtention des paiements gouvernementaux par dépôt direct

Le dépôt direct représente un moyen d'avoir de l'argent qui vous est versé directement dans votre compte bancaire. Par exemple, vous pouvez demander à l'Agence du revenu du Canada (ARC) de déposer directement votre remboursement d'impôt ou votre paiement de prestations dans votre compte bancaire au lieu de vous envoyer un chèque par la poste. Vous serez ainsi en mesure d'obtenir votre argent plus rapidement et de réduire vos déplacements à la banque.

Le dépôt direct est sûr. Les renseignements que vous donnez ne peuvent être utilisés que pour déposer de l'argent dans votre compte. Il s'agit également d'un moyen sécurisé, car vous n'aurez pas à vous soucier des chèques perdus ou volés.

Paiements que vous pouvez recevoir par dépôt direct

La plupart des paiements gouvernementaux peuvent vous être versés automatiquement par dépôt direct. Si vous recevez des [paiements de l'ARC](#) ou de [Service Canada](#), vous pouvez vous inscrire pour les recevoir directement dans votre compte bancaire.

Exemples de paiements de l'ARC :

- Remboursement d'impôt
- Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)
- Allocation canadienne pour enfants (ACE)
- Allocation canadienne pour les travailleurs
- Paiements de prestations d'urgence, tels que [Plan fédéral d'intervention d'urgence \(PCU\)](#)
- Autres paiements provinciaux et territoriaux

Exemples de paiements de Service Canada :

- Assurance-emploi (AE)
- Pension de retraite du Régime de pensions du Canada (RPC)
- Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)

Moyens de s'inscrire au dépôt direct

Demande de prestations

Vous pouvez vous inscrire au dépôt direct au moment de faire une première demande de prestations. Remplissez la section [Dépôt direct](#) sur la demande de prestations.

Mon dossier de l'ARC

Si vous avez un compte [Mon dossier de l'ARC](#), vous pouvez consulter vos renseignements personnels liés à l'impôt sur le revenu et aux prestations et gérer vos renseignements personnels. Vous pouvez modifier vos coordonnées bancaires pour le [dépôt direct des paiements de l'ARC](#). Vous pouvez aussi appeler l'ARC au 1 800 959-8281.

Mon dossier Service Canada

Si vous avez un compte [Mon dossier Service Canada](#), vous pouvez demander des prestations, consulter vos renseignements sur les prestations et mettre à jour vos renseignements personnels. Vous pouvez mettre à jour vos renseignements bancaires pour le [dépôt direct des paiements de Service Canada](#). Vous pouvez également communiquer avec [Service Canada](#) par téléphone.

Obtention des paiements gouvernementaux par dépôt direct

Votre banque

Certaines institutions financières peuvent être en mesure de vous aider à mettre en place un dépôt direct pour vos paiements gouvernementaux. Si vous utilisez les services bancaires en ligne, vous pourriez être en mesure de le faire en ligne. Contactez votre banque ou votre institution financière pour obtenir de plus amples renseignements.

Ce dont vous avez besoin pour vous inscrire au dépôt direct

Pour vous inscrire au dépôt direct, vous aurez besoin des renseignements suivants :

- Votre nom complet, votre date de naissance et votre adresse
- Votre numéro d'assurance sociale (NAS)
- Le nom de votre banque ou institution financière, le numéro de succursale et le numéro de transit
- Votre numéro de compte bancaire

Vous devrez peut-être aussi avoir à portée de main votre plus récente déclaration de revenus et vos renseignements sur les prestations.

Vous pouvez trouver vos renseignements bancaires en ligne si vous utilisez les services bancaires en ligne, ou dans la ligne de numéros imprimée au bas de vos chèques. Vous pouvez également communiquer avec votre banque ou institution financière pour obtenir ces renseignements.

Comment savoir que vous avez reçu votre paiement par dépôt direct

Vous pouvez vérifier si vous avez reçu votre paiement par dépôt direct en consultant votre relevé bancaire. Comme pour les autres transactions bancaires, vous pourrez voir la date à laquelle le dépôt a été effectué, une brève description de la transaction et le montant de cette dernière.

Les paiements par dépôt direct apparaîtront sous la colonne « Dépôt » ou « Crédit » de votre relevé bancaire. La description peut être le nom du type de paiement reçu, comme « Allocation canadienne pour enfants » ou « Remboursement d'impôt ». Communiquez avec votre banque si vous avez des questions sur des transactions.

Si vous prévoyez qu'un paiement sera déposé à une certaine date et qu'il n'est pas encore dans votre compte, communiquez avec l'ARC ou Service Canada. Vous pouvez également ouvrir une session dans Mon dossier de l'ARC ou Mon dossier Service Canada pour vérifier l'état du paiement.